



Municipalité de
Sainte-Clotilde-de-Horton

AVIS PUBLIC

CALENDRIER 2024 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite Municipalité, que lors de la séance du Conseil tenue le 7 mai 2024, une modification au calendrier des séances du Conseil municipal a été adopté.

Les séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024 débuteront à **19 heures** et seront tenues les jours suivants :

Le mardi 9 janvier	Le mardi 6 février	Le mardi 12 mars
Le mardi 9 avril	Le mardi 7 mai	Le mardi 4 juin
Le mardi 9 juillet	Le mardi 13 août	Le mardi 10 septembre
Le mardi 8 octobre	Le mardi 5 novembre	Le mardi 3 décembre

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 8^e jour du mois de mai 2024

Le greffier-trésorier,



Simon Boucher

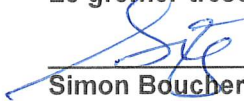
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Certificat de publication

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230 rang de la Rivière de l'Est, à Ste-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 8e jour du mois mai 2024, entre 9 heures et 10 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8e jour du mois de mai 2024.

Le greffier-trésorier


Simon Boucher